

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2010-604
DU 1^{ER} DECEMBRE 2010 FIXANT LES TARIFS
DES PARKINGS PUBLICS POUR L'ANNEE 2011
AINSI QUE LES TARIFS AUTOCARS POUR
L'ANNEE 2012.

TARIFICATION À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR ET NUIT»

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
A	«JOUR ET NUIT»	
A1	* «J & N» - Régime général / VL	95,00
	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	95,00
	* «J & N» - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	95,00
	* «J & N» - Huissiers de Justice : véhicules remisés / VL	95,00
A2	* «J & N» - Place réservée / Camping-car	147,50
A3	* «J & N» - Place réservée / VL	147,50
A5	* «J & N» - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public sous immeuble - avec place réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public de proximité si absence de parking dans immeuble domanial : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	81,50
A5B	* «J & N» - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public sous immeuble «+ option Carte C.A.M.» - avec place réservée / VL ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public de proximité si absence de parking dans immeuble domanial «+ option Carte C.A.M.» : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	90,00
A6	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	81,50
A7	* «J & N» - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	355,00
A8	* «J & N» - 2 ^{ème} empl. réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	43,00
A10	* «J & N» - Courte durée «Semaine» (7 jours maximum) / VL	41,00
A11	* «J & N» - Courte durée «Quinzaine» (15 jours maximum) / VL	68,00

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR ET NUIT»

Option «Véhicules Propres»

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
A P	«JOUR ET NUIT» - «Véhicules propres» (-130g CO/km p/ Véhicules Essence ; et -130g CO/km et munis de filtre à particules p/ Véhicules Diesel) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
A1P	* «J & N» - Régime général / VL	81,50
	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	81,50
	* «J & N» - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	81,50
A3P	* «J & N» - Place réservée / VL	127,00
A5P	* «J & N» - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public sous immeuble - avec place réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public de proximité si absence de parking dans immeuble domanial : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	71,00

A5BP	* «J & N» - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public sous immeuble «+ option Carte C.A.M.» - avec place réservée / VL ; Locataires des immeubles domaniaux dans Parking Public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux «+ option Carte C.A.M.» : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	79,50
A6P	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	71,00

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR ET NUIT»

Option «Petits Rouleurs»

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
A	«JOUR ET NUIT» - «Petits Rouleurs»	
A1	* «J & N» - Régime général / VL	95,00
ex A4	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	95,00
	* «J & N» - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	95,00
A1P	* «J & N» - Régime général / VL	81,50
ex A4	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	81,50
	* «J & N» - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	81,50
A3	* «J & N» - Place réservée / VL	147,50
A3P	* «J & N» - Place réservée / VL	127,00
A6	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	81,50
A6P	* «J & N» - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	71,00
	* REMISE «Petit Rouleur» : utilisation du véh. maximum 10 fois par mois dans le créneau horaire «07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques» - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P et A6 + A6P (P. Pêcheurs) - pour 2 véh. maximum	15%
	* REMISE «Petit Rouleur» : utilisation du véh. maximum 15 fois par mois dans le créneau horaire «07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques» - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P et A6 + A6P (P. Pêcheurs) - pour 2 véh. maximum	10%

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR»

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
B	«JOUR»	
B1	Régime général = forfait 300h (+ les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	74,50
B12	Forfait «120 heures/mois» COVOITURAGE cat. B1 -	20,50
B2	P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Colle, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service)	100,50
B22	Forfait «120 heures/mois» COVOITURAGE cat. B2 -	25,50
B3	Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	52,00

B4	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» -	37,00
	* Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	37,00
B42	* Forfait «120 heures/mois» COVOITURAGE cat. B4 -	10,50
B8	* Forfait «100 heures/mois» (p/Sport, Clubs, ...) : PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	20,50
B9	* Forfait «40 heures/mois» (p/Sport, Clubs, ...) : PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	10,50

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR»

Option «Véhicules Propres»

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
B P	«JOUR» - «Véhicules propres» (-130g CO/km p/ Véhicules Essence ; et -130g CO/km et munis de filtre à particules p/ Véhicules Diesel) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
B1P	* Régime général = forfait 300h (+ les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	63,00
B2P	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Colle, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service)	86,50
B3P	* Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	43,50
B4P	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» -	31,50
	* Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	31,50

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «JOUR»

Option «Forfait Futé» (*)

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
B	«JOUR» - Forfait Futé	
B13	* Régime général = forfait 100h (+ les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	42,00
B23	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 100 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Colle, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» ; et les véh. de service)	51,00
B43	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres «SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR. - CAISSES SOCIALES» = forfait 100 h	25,50
	* Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs ou au P. Digue - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 100 h	25,50

(*) L'abonnement «JOUR - Forfait Futé» sera prioritairement proposé aux nouveaux abonnés.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «DEUX-ROUES»

Cat.	Libellés	à/c	à/c
		01/01/11	01/01/11
		€	€
C	«DEUX-ROUES» (*)	Mois	An (**)
C1	* 500 cc et plus	16,00	192,00
C2	* De 250 cc à 499 cc	16,00	192,00
C3	* De 101 cc à 249 cc	8,00	96,00
C4	* De 50 cc à 100 cc	8,00	96,00
C5	* Moins de 50 cc	3,50	42,00
C6	* Deux-roues «électriques»; et Vélos	2,00	24,00

(*) Sauf locataires des immeubles domaniaux dans le parking public sis en infrastructure, où le stationnement est gratuit.

(**) SOUSCRIPTION ANNUELLE DE L'ABONNEMENT ; A L'EXCEPTION DES REGLEMENTS PAR PRELEVEMENTS.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «VEHICULES DE GARAGES»

Cat.	Libellés	à/c
		01/01/11
		€
G	«GARAGES» - Place réservée V.L.	
G1	* Par véhicule	147,50

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS «AUTOCARS»

Cat.	Libellés	à/c
		01/01/11
		€
H	«AUTOCARS» (Entreprises sises en Principauté)	
H1	* NUIT seulement : de 19 h 00 à 08 h 00 (+ les week-ends à temps complet en «Basse Saison» : 01/01-20/03 et 01/11-31/12)	177,50

TARIFS DE LA ROTATION HORAIRE

1) REGIME GENERAL :

Durée de stationnement	à/c	
	01/01/11	
		€
Parkings : Agaves - Annonciade - Athéna - Bosio - Carmes - Casino - Centre Administratif - Charles III - Chemin des Pêcheurs - Colle - Condamine - Costa - Digue - Ecoles - Gare - Grimaldi Forum - Héliport - Industries - Jardin Exotique - Larvotto - Louis II - Moulins - Ostende - Papalins - Plati - Port - Quai Antoine 1 ^{er} - Roqueville - Saint-Charles - Saint-Laurent - Saint-Nicolas - Square Gastaud - Stade Louis II - Testimonio - Triton		
* moins d'une heure	0,00	
* de 1 h à 1 h 20	2,30	
* au-delà : par tranche de 20 mn	1,00	
* de 4 h à 5 h : par tranche de 20 mn	0,80	
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à «J+1» 08 h 00	13,00	
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30	
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00	

(*) Tous parkings sauf le P. du Casino et les parkings commerciaux ou particuliers qui ont leur propre tarif.

2) REGIME COMMERCIAL ET PARTICULIER :

A)

Durée de stationnement	à/c	
	01/01/11	
		€
Parkings : Centre Commercial de Fontvieille - Place d'Armes		
* moins d'une heure	0,00	
* de 1 h à 1 h 20	3,00	
* au-delà : par tranche de 20 mn	1,00	
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,10	
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10	
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30	
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00	

(*) Sauf le Parking du Centre Commercial de Fontvieille qui ne dispose pas de tarif de nuit.

B)

Durée de stationnement	à/c	
	01/01/11	
		€
Parking : Centre Hospitalier Princesse Grace		
* moins d'une heure	0,00	
* de 1 h à 1 h 20	1,10	
* au-delà : par tranche de 20 mn	1,00	
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à «J+1» 08 h 00	13,00	
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30	
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00	

C)

Durée de stationnement	à/c	
	01/01/11	
		€
Parking : Abbaye		
* moins de 30 mn	0,00	
* de 30 mn à 1 h 00	1,00	
* de 1 h 00 à 1 h 20	2,50	
* au-delà : par tranche de 20 mn	1,00	
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,10	
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10	
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure	0,30	
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00	

D)

Durée de stationnement	à/c	
	01/01/11	
		€
Parking : Visitation		
* Forfait «Demi-journée»	3,00	
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00	

E)

Durée de stationnement	à/c 01/01/11
	€
Parking : Oliviers	
* PERIODES SCOLAIRES :	
* moins de 40 mn	0,00
* de 40 mn à 1 h 00	1,00
* au-delà : par tranche de 20 mn	3,00
* Forfait journalier «Ticket perdu»	25,00
* VACANCES SCOLAIRES :	Application du Régime Général

3) TARIFS ROTATIONS HORAIRES - DIVERS :

Cat.	Libellés	à/c 01/01/11
		€
W50	* Abts Covoiturage + Abts «Forfait Futé» : dépassement (/h)	1,00
W51	* Carte à décompte P. Casino (/h)	0,65
W52	* Chèques-parking (/u)	0,50
W61	* Carte Multiparc «Self Service» - Remise :	35%
W62	* Carte Multiparc «A décompte» de 10 € à 150 € - Remise :	35%
W71	* Carte Multiparc «Perdue»	10,00
W80	* Forfait «Spectacle» (- de 3 h)	2,00
W81	* Forfait demi-journée «Congrès» (4 h)	3,00
W82	* Forfait journalier - «Congrès» ou «Journée»	5,50
W83	* Forfait journalier - «Courte durée»	7,50
W84	* Forfait journalier «Ticket perdu»	13,00

4) MOTOCYCLES :

Libellés	à/c 01/01/11
	€
* Forfait Journée au-delà de 5 h de stationnement	1,50

5) CAMPING-CARS :

Durée de stationnement	à/c 01/01/11
	€
* 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heures (/h)	2,70
* 3 ^{ème} heure et au-delà (/h)	1,70
* NUIT (de 23 h 00 à 08 h 00) :	
* 1 ^{ère} heure de nuit	2,30
* 2 ^{ème} heure de nuit	4,40
* 3 ^{ème} heure de nuit	6,50
* 4 ^{ème} heure de nuit et au-delà (/h)	10,80
* Forfait «Jour Hôtel» (/j)	25,00
* Forfait «Séjour chez un habitant de la Pté» (/j)	8,80
* Forfait journalier «Ticket perdu» (/j)	26,00

6) CAMIONS :

Libellés	à/c 01/01/11
	€
* Tarif horaire au Parking du Grimaldi Forum :	
* de la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} heure (/h)	1,00
* au-delà de la 12 ^{ème} heure (/h)	2,00
* Forfait «Journée» aux P. Grimaldi Forum et Chemin des Pêcheurs (saison hivernale) (/j)	36,00

7) LAVAGES :

Libellés	à/c 01/01/11
	€
* «Lavage» (/u)	6,00
* «Lavage» - achat simultané de 6 unités et plus - Remise :	10%
* «Aspirateur» (/u)	1,00
* «Lavage» pour Professionnels de l'automobile (/u)	3,00

*

TARIFICATION «AUTOCARS» POUR L'ANNÉE «2012»

Cat.	Libellés	2011	2012
		€	€
D1	* Forfait AUTOCARS «Journée» valable jusqu'à 0 h	133,00	135,00
D2	* Forfait «Association», «Scolaire», ou «Manifestation sportive»	42,00	42,00
D3	* Remise «Basse Saison» (01/01-20/03 et 01/11-31/12) sur forfait «Journée»	-30,00	-30,00
D4	* Forfait «Séjour Hôtel» pour séjour dans hôtel en Pté (jusqu'à 10 h 00 le lendemain matin)	99,00	100,00
D5	* Forfait «Nuit» pour séjour une nuit dans hôtel en Pté (16 heures maximum entre 18 h et 10 h)	53,00 /n	53,00 /n
D6	* Forfait «Nuit - Restaurant» : de 18 h à 04 h + repas de 20 personnes minimum	Gratuit	Gratuit
D8	* Remise autocar «Repas» (20 personnes minimum) : - sur forfait «Journée»	-25,00	-25,00
	* TARIFICATION HORAIRE : - «Nuit» : de 18 h à 04 h (facturation maximum = 5 heures de stationnement)	13,00 /h	13,50 /h
	- «Tour en Ville» (hôtels, croisières, ...)	13,00 /h	13,50 /h
	* PARKING DU JARDIN EXOTIQUE pour les groupes visitant cet établissement : - de 0 à 2 heures de stationnement	Gratuit	Gratuit
	- au-delà de 2 heures de stationnement	Appl ^o forfait «Journée»	Appl^o forfait «Journée»
D9	* Remise «Abonnés Autocars» :		
	- C.A. mensuel de 400 € à 800 €	-15%	-15%
	- C.A. mensuel de 801 € à 1.600 €	-20%	-20%
	- C.A. mensuel supérieur à 1.600 €	-30%	-30%
	* «Remise Fixe - Abonnés Cies Guides ou Agences Voyages» : à la condition que le C.A. mensuel soit supérieur à 800 €	-10%	-10%